

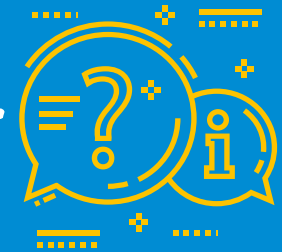
WELCOME BOOK - UNIVERSITÉ DE TOULON



Étudier à l'Université de Toulon



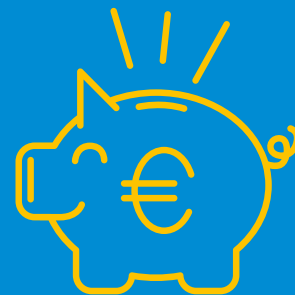
Vivre à Toulon



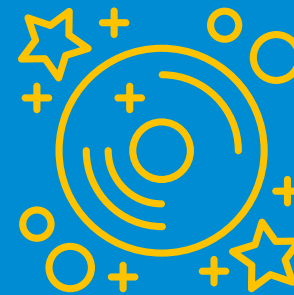
Foire Aux Questions



Préparer son départ



Financer son séjour



Que faire à Toulon ?



Contacts

Ce Welcome Book sera votre meilleur allié pour vous repérer lors de vos premiers pas à l'Université de Toulon !

Il recense l'ensemble des informations dont vous aurez besoin pour le bon déroulement de votre/ vos année(s) au sein de l'Université de Toulon.

Nous avons mis un point d'honneur afin que ce Welcome Book soit le plus complet possible pour que votre séjour dans le Sud se passe pour le mieux. C'est en quelque sorte notre manière de vous souhaiter la bienvenue à l'Université de Toulon !

SOMMAIRE



PRÉPARER SON DÉPART

- La Région Sud 4
- Toulon ou la ville du Sud 4
- Visa, passeport et titre de séjour 5



ÉTUDIER À L'UNIVERSITÉ DE TOULON

- Université de Toulon 8
- Se rendre à Toulon et à l'Université 10
- Les études en France 11
- Calendrier universitaire français 11
- Vacances 12
- Le rythme français 12
- Les premiers jours 12
- Le Service des Relations Internationales (SRI) 13
- Vie Associative 14
- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) 14
- Le Centre de Ressources en Langues CRL 15
- Buddy program 15
- Bibliothèques Universitaires 15
- Perfectionner son français 16



FINANCER SON SÉJOUR

- Aides au logement 18
- Ouvrir un compte bancaire en France 18
- Trouver un job étudiant 18



VIVRE À TOULON

- Se déplacer à Toulon 20
- Logements, locations et colocations 20
- Restauration 21
- Forfaits de téléphonie mobile et fournisseurs Internet 21
- Santé 22



QUE FAIRE À TOULON ?

- Musées 24
- Théâtres 25
- Salles de concerts et spectacles 25
- Se cultiver à l'UTLN 25
- Lieux sportifs 25
- Lieux touristiques 26
- Renouveler son titre de séjour ou préparer son retour 27



FOIRE AUX QUESTIONS

- Comment activer mon espace étudiant en ligne ? 29
- Comment se connecter aux différents services numériques de l'université ? 29
- Comment accéder à mon emploi du temps ? 29
- Comment accéder à mes notes et résultats d'examens ? 29
- Je souhaite contacter un professeur, comment dois-je m'y prendre ? 29
- Comment payer avec ma carte étudiante ? 29
- Comment se connecter à internet à l'Université ? 29
- J'ai une question qui ne figure pas dans la F.A.Q, qui dois-je contacter ? 29



CONTACTS

- Service des Relations Internationales 31
- Numéros d'urgence 31



[Préparer son départ](#)

[Étudier à l'Université de Toulon](#)

[Financer son séjour](#)

[Vivre à Toulon](#)

[Que faire à Toulon ?](#)

[Foire Aux Questions](#)

[Contacts](#)



PRÉPARER SON DÉPART



▣ LA RÉGION SUD

Destination ensoleillée et vacancière par excellence, la Région Sud rayonne de par ses panoramas splendides et son climat avenant sur l'ensemble de la France ainsi que sur le reste du globe.

Baignée de lumière par la mer Méditerranée et imprégnée de traditions provenant de villages français ou de pays limitrophes, la Région du Sud possède la plus grande étendue d'espaces naturels non urbanisés des régions françaises.

En outre, la Région Sud est considérée, après l'Île-de-France, comme la région de la culture. Dotée d'un patrimoine historique exceptionnel, elle accueille plus de 350 festivals parmi les plus brillants comme le festival de Cannes, connu internationalement.

Pour davantage d'informations concernant la Région Sud, n'hésitez pas à consulter le site du Comité régional de tourisme Sud : <http://www.tourismepaca.fr>

▣ TOULON OU LA VILLE DU SUD

Située entre mer et montagnes, Toulon est établie sur les bords de la mer Méditerranée, le long de la rade de Toulon. Ses plages de sable et de galets longent le littoral méditerranéen, ce qui fait d'elle la ville portuaire d'excellence de la Région Sud, avec la plus grande base navale militaire de France appelée l'Arsenal (Toulon est la première « Base de Défense » française). En parallèle, Toulon est également constituée de montagnes et collines. Désireuse de garder la biodiversité naturelle qui fait son charme, la ville de Toulon s'est **engagée dans une politique ambitieuse de protection de l'environnement et de développement durable**, dans l'optique d'une amélioration du cadre de vie.

Toulon est également très **dynamique**. Le commerce, les administrations, l'emploi et la recherche occupent une place importante dans l'activité économique de la ville.

Toulon est également un **centre culturel de dimension régionale**. Elle possède notamment un opéra, un Conservatoire National de région, plusieurs musées, des salles de concert, un Zénith-Omega, un téléphérique et le Théâtre Liberté.

Pour davantage d'informations concernant la ville de Toulon n'hésitez pas à consulter le site de l'office du tourisme de Toulon : <https://toulontourisme.com>





▣ VISA, PASSEPORT ET TITRE DE SÉJOUR

■ PASSEPORT

Tout étudiant étranger non européen doit être en possession d'un passeport en cours de validité pour venir étudier en France. Pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, la Carte Nationale d'Identité est suffisante.

■ VISA

Quel visa choisir ?

Il existe un site officiel détaillant toutes les procédures d'obtention des visas pour la France, n'hésitez pas à le consulter pour toute information pour préparer votre séjour d'études en France :

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil>

Procédure d'obtention

La demande d'un visa étudiant se fait auprès du Consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence, voire de l'Ambassade de France.

Les pièces à fournir pour la demande du visa :

- Le formulaire de demande d'un visa rempli au préalable
- Une photo d'identité récente au format passeport
- Un passeport valide
- Une photocopie des pages principales du passeport
- Une preuve d'assurance voyage
- Une garantie financière recouvrant la totalité du séjour
- Les pièces justificatives concernant l'inscription à l'Université de Toulon

S'enregistrer à l'OFII :

Si vous possédez le visa étudiant "longue durée", vous devez vous enregistrer à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Pour ce faire, un formulaire vous est délivré par le Consulat en même temps que votre visa. Vous devez le remplir et l'envoyer dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en France à la direction territoriale de l'OFII compétente la plus proche de votre lieu de résidence.



Une fois le formulaire réceptionné, il est possible que l'OFII vous convoque pour passer une visite médicale obligatoire si celle-ci n'a pas été réalisée au préalable, que ce soit dans le pays d'origine ou le pays d'accueil. Vous pouvez prendre rendez-vous au Centre de Santé Universitaire situé à la Garde pour réaliser cette visite médicale.





■ ACCÈS AUX SOINS

Bénéficiaire de la Sécurité sociale :

Pour bénéficier de soins octroyés en France, il vous faudra réaliser quelques procédures au préalable en fonction de votre pays d'origine.

Si vous êtes un étudiant ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège ou de la Suisse, vous devrez vous procurer une carte européenne d'assurance maladie. Si vous possédez déjà cette carte, **vous pourrez bénéficier de l'accès aux soins en France sans avoir aucune démarche à réaliser.**

Si vous êtes un étudiant ressortissant d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il vous faudra vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) via le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Il existe quelques cas particuliers à prendre en compte lors de vos démarches :

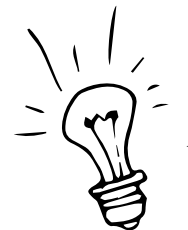
- Si vous êtes un **étudiant canadien provenant du Québec**, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Toutefois, il faut que vous soyez détenteur du formulaire **SE 401-Q-102 bis** ou **SE 401-Q-106** pour le cas d'un programme d'échange interuniversitaire. Il vous suffit de présenter ce document au moment de votre inscription administrative. Dans le cas où vous n'avez pas ce document, il vous faudra vous affilier à la Sécurité sociale étudiante pour les étrangers comme tout étudiant non-européen.

- Si vous **bénéficiez d'une bourse du gouvernement français**, vous êtes automatiquement affilié à la Sécurité sociale étudiante. Vous ne devez pas vous acquitter du paiement de la cotisation correspondante.
- Si vous êtes **inscrit dans plusieurs établissements pour une même année académique**, vous n'avez besoin que d'une seule affiliation à la couverture santé pour étudiant.

Ainsi, une fois ces démarches réalisées, le remboursement de vos consultations et actes médicaux par l'organisme se situe entre **30 à 70 % des frais médicaux**, vous pourrez suivre vos remboursements et obtenir des informations importantes en vous créant un compte sur <https://www.ameli.fr>.

Voici les numéros indispensables à connaître :

- **112** : le numéro européen d'urgence
- **15** : le numéro du SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)
- **18** : le numéro des Pompiers
- **17** : le numéro de la police
- **36 24** : le numéro d'urgence pour qu'un médecin se déplace chez vous si vous êtes trop malade pour bouger. C'est un service valable 24/7.



Obtenir une complémentaire santé :

Pour les étudiants français comme internationaux, il est possible de souscrire à une **complémentaire santé**. Les mutuelles sont facultatives mais fortement recommandées, et sont destinées à rembourser les prestations non prises en charge par la couverture santé de l'étudiant.

C'est à vous de choisir entre toutes les complémentaires santé existantes en fonction de vos besoins.





[Préparer son départ](#)

[Étudier à l'Université de Toulon](#)

[Financer son séjour](#)

[Vivre à Toulon](#)

[Que faire à Toulon ?](#)

[Foire Aux Questions](#)

[Contacts](#)



ÉTUDIER À L'UNIVERSITÉ DE TOULON



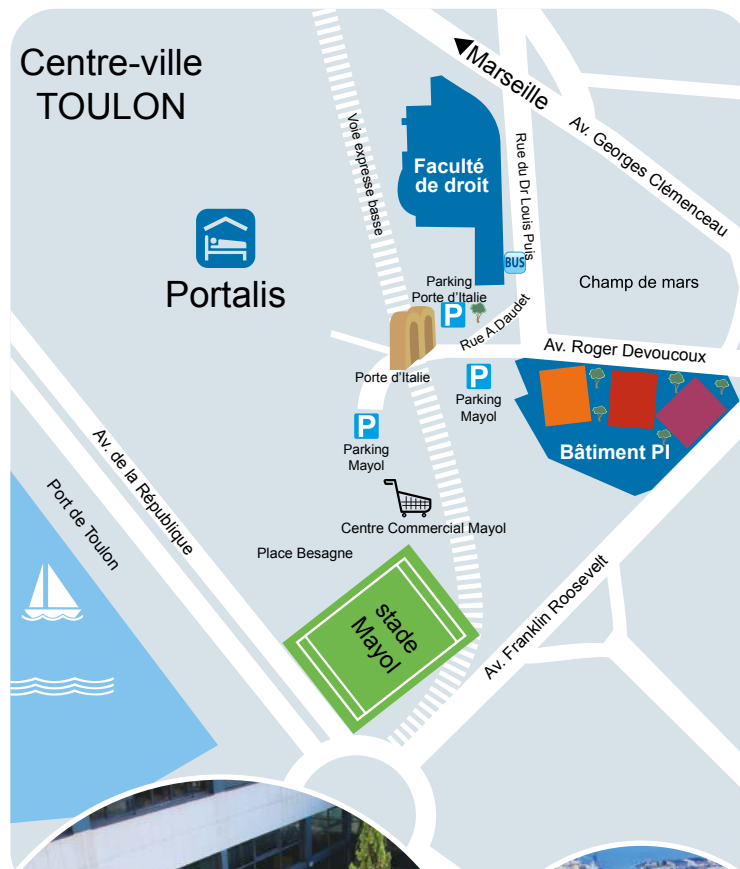
■ LE CAMPUS DE TOULON - PORTE D'ITALIE

Le campus de Toulon est situé à l'est de la ville depuis 1995 avec la création de la Faculté de Droit à proximité de la Porte d'Italie.

Depuis la rentrée 2014, un nouveau bâtiment à la pointe de l'innovation dans le domaine de la communication et du transmédia a vu le jour dans cette zone. Ce nouveau bâtiment, nommé bâtiment Pi, accueille près de 3000 étudiants chaque année au sein de ces différentes disciplines :

- UFR Faculté de droit
- UFR Sciences Économiques et de Gestion
- UFR Ingémédia - Sciences de l'Information et de la Communication
- Département MMI - IUT de Toulon
- Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
- École Doctorale - Sociétés méditerranéennes et Sciences Humaines

Dans le domaine de la recherche, le campus de Toulon - Porte d'Italie regroupe les laboratoires en Droit Économie Gestion et Sciences Humaines et Sociales. Le campus accueille également les plateaux techniques et le service Télomédia à mi-chemin entre les activités de formation et de recherche.



■ LE CAMPUS DE DRAGUIGNAN

Le campus de Draguignan compte deux sites :

- L'antenne de la Faculté de droit
- Le département GEA de l'IUT.

L'antenne de la Faculté de droit de Draguignan accueille chaque année près de 350 étudiants, de niveaux licence et master, et le département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT accueille chaque année près de 120 étudiants.





SE RENDRE À TOULON ET À L'UNIVERSITÉ

DEPUIS L'AÉROPORT DE NICE

Il existe des navettes à l'aéroport de Nice pour rejoindre la gare SNCF et prendre un train pour Toulon. Il est également possible de se rendre au Terminal 1 pour prendre des Cars Phocéens de Nice à Brignoles. La ligne 20 de ces mêmes bus mène de Nice à Aix-Marseille, avec un départ programmé tous les jours à 7h50 et 12h00. Dans ce cas de figure, nous vous conseillons de descendre du bus à Brignoles où vous pourrez prendre une correspondance pour Hyères (ligne 2) et Toulon (ligne 7). Il vous faudra tout de même compter deux heures pour une correspondance à Brignoles.

DEPUIS L'AÉROPORT DE MARSEILLE PROVENCE

Une fois arrivé à l'aéroport de Marseille, il vous faudra prendre une navette pour rejoindre la gare SNCF de Marseille et prendre un train pour Toulon. Attention, il n'existe pas de bus direct pour Toulon à partir de Marseille. Cependant, vous pouvez prendre une navette en direction d'Aix-en-Provence où vous trouverez des bus pour Toulon.

DEPUIS L'AÉROPORT DE HYÈRES

En partant de l'aéroport de Hyères, vous devrez emprunter une navette ligne 102 en direction de la gare routière de Toulon. Ensuite, vous devrez descendre à l'arrêt Hôtel de Ville, puis prendre la ligne de bus 103 en direction de La Garde (arrêt Université Nord) ou emprunter le bus 29AB à l'arrêt des Îles d'Or en direction de La Garde (arrêt Université Sud).

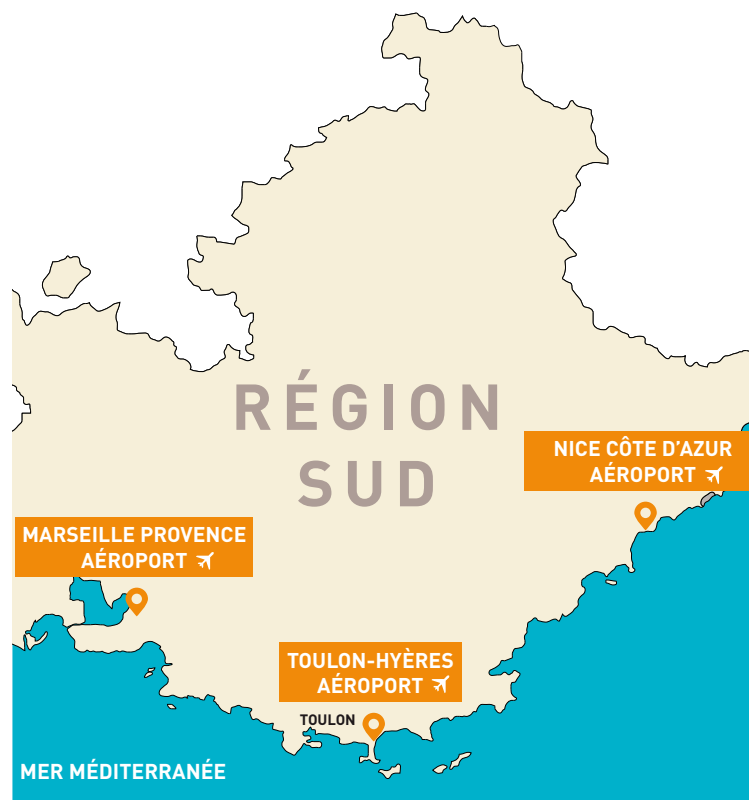
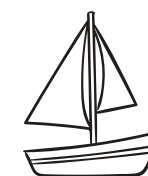
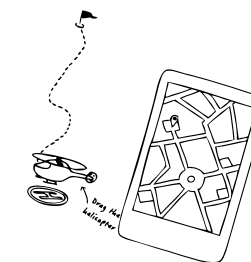
DEPUIS LA GARE DE TOULON

Pour arriver à l'Université de Toulon, il vous reste à prendre le bus 29 en direction de La Garde (arrêt université Sud) ou la ligne U en direction de La Garde (arrêt Campus La Garde/La Valette).

DEPUIS LE CAMPUS DE TOULON - PORTE D'ITALIE

La ligne U relie le campus de Toulon (arrêt Bir Hakeim) avec celui de La Garde (arrêt université Nord).

Entre les bus, le bateau, le train, le covoiturage... votre liberté d'aller et de venir sur les campus bénéficie d'un large potentiel. Vous pouvez aussi pratiquer les modes de déplacements plus doux : marcher ou faire du vélo.





▣ LES ÉTUDES EN FRANCE

■ L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

En France, les études supérieures sont organisées selon le système LMD, Licence Master Doctorat.

Chaque année universitaire est organisée en 2 semestres représentant chacun 30 crédits ECTS. Chaque semestre comporte plusieurs Unités d'Enseignement (UE) subdivisées en Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Les études comportent 3 niveaux :

- La Licence (bac+3), correspondant à 6 semestres, soit 180 crédits ECTS
- Le Master (bac+5), correspondant à 4 semestres, soit 120 crédits ECTS en plus (300 au total)
- Le Doctorat (bac+8)

■ LES COURS

À l'UTLN, comme dans tout l'enseignement supérieur français, on distingue deux types de cours :

Les cours magistraux

Il s'agit de cours en amphithéâtre de 100 à 400 places dispensés par un professeur durant lequel l'étudiant prend des notes. Ces cours font souvent l'objet de brochures éditées par les professeurs et disponibles en fin de session pour la préparation des examens.

Les travaux dirigés et les travaux pratiques

Les TP (Travaux Pratiques) et les TD (Travaux Dirigés) ont lieu en groupes restreints. Ils illustrent les cours magistraux par la mise en pratique et l'approfondissement des connaissances théoriques exposées dans les cours magistraux.

Dans les formations professionnelles de l'université (DUT, licences et masters professionnels, ingénieurs),

des stages, des projets en groupe ainsi que des TP et des TD sont proposés.

■ LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Deux types de contrôle des connaissances coexistent dans l'enseignement supérieur français :

- Le contrôle continu, qui permet de valider les acquis au cours d'épreuves réparties tout au long de l'année dans chaque matière enseignée,
- Les examens, qui regroupent le contrôle des connaissances pour l'ensemble des matières sur quelques jours. Il s'agit alors d'un examen complet, répété deux fois dans l'année.

Chaque diplôme dispose de son propre règlement d'examen qui définit précisément les modalités de contrôle des connaissances.

À l'université, les cours sont regroupés le plus souvent sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables : le diplôme va comporter plusieurs Unités d'Enseignement : certaines sont obligatoires, d'autres optionnelles. Ces UE sont obtenues une fois pour toutes.

■ LE SYSTÈME DE NOTATION

L'échelle de notation en France est étalonnée de 0 à 20. 0 est la plus mauvaise note et 20 la meilleure. La moyenne est de 10/20 (à prononcer "10 sur 20"), elle permet de valider l'année.

En savoir plus sur notre système de notation : www.univ-tln.fr (rubrique international - partir à l'étranger - charte de mobilité).



▣ CALENDRIER UNIVERSITAIRE FRANÇAIS

Une année universitaire en France se divise en deux semestres.

- Le premier semestre se déroule de septembre / octobre à fin décembre / début janvier en fonction de votre formation ;
- Le second semestre permet d'approfondir et de détailler les connaissances apprises durant le premier semestre, durant les mois de janvier à fin mai / début juin.

Le second semestre peut présenter une période de cours plus courte dû à la présence de stages de professionnalisation en entreprise.

Chaque semestre se conclut généralement par une période d'examens, nommés « partiels », qui permettront à vos professeurs de juger de vos connaissances acquises durant le semestre et de vous évaluer.

Suivant les formations, l'évaluation de vos connaissances et compétences est jugée par une mise en pratique au travers d'exercices. Cela dépendra du niveau de la formation : pratique ou théorique.

Les dates des périodes d'examens dépendent de votre établissement et de votre formation. Celles-ci vous seront communiquées par vos professeurs lors de votre rentrée universitaire ou au cours de votre année.

En France, les périodes de cours sont séparées par quatre périodes de vacances d'une à deux semaines en fonction des établissements et des unités de formations. Ces périodes de vacances sont divisées sur tout le territoire français en trois zones : A, B et C.

La ville de Toulon se situe dans l'académie de Nice en zone B.





▣ VACANCES

Vous trouverez les calendriers universitaires sur le [site de l'université](#) :

- Automne : fin octobre - début novembre
- Noël : fin décembre - début janvier
- Hiver : février
- Printemps : avril

▣ LE RYTHME FRANÇAIS

En France, et notamment à l'Université, les horaires attribués à vos cours sont susceptibles de changer chaque jour et chaque semaine. Ainsi, il est nécessaire de vous rendre quotidiennement sur votre emploi du temps pour vous tenir informé.

Une semaine de cours s'étend généralement du lundi au vendredi. Cependant, certains cursus peuvent comprendre des cours le samedi.

Une journée de cours en France débute au plus tôt à 8h00 et se sépare généralement en deux parties (matin et après-midi), suivant le rythme des repas.

Ainsi, les Français ont pour habitude de prendre un petit-déjeuner dès leur réveil.

Puis, le déjeuner s'effectue généralement entre 12h00 et 14h00. Il arrive que des personnes s'attribuent un mini-repas que l'on nomme "goûter" entre 16h00 et 18h00.

Et pour finir, le dernier repas de la journée est le dîner qui s'effectue entre 18h30 et 21h00 suivant les familles et les individus.

L'heure la plus tardive attribuée à votre emploi du temps dépendra de votre cursus. Cependant, il est rare en France que vos horaires de cours se poursuivent au-delà de 20h00.

▣ LES PREMIERS JOURS

■ À L'ARRIVÉE EN FRANCE POUR L'ÉTUDIANT EN CONVENTION

Dès votre arrivée, il vous faudra prendre contact avec le Service des Relations Internationales (Bât Le Béal 2 - 1^{er} étage - Campus de La Garde). Une équipe sera là pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches administratives.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les membres du Service des Relations Internationales, notamment Marielle TROPINI, et Coralie PALA qui sont en charge des étudiants entrants : sri@univ-tln.fr.

Vous pouvez également consulter le site internet de l'Université de Toulon dans la rubrique [International - Venir à Toulon](#).

■ À L'ARRIVÉE EN FRANCE POUR L'ÉTUDIANT SANS CONVENTION

Dès votre arrivée, vous devez prendre contact avec l'espace inscription pour prendre un Rendez-vous en ligne à l'adresse suivante : www.univ-tln.fr rubrique Inscription - Étudiant Étranger.

Le jour de votre arrivée, une équipe sera là au bâtiment V1 - Rez-de-chaussée - Campus de La Garde pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches administratives.

Vous présenterez la notification de la décision que vous a envoyée l'Université afin de la faire valider pour l'inscription définitive, ainsi que votre passeport pour vérification du visa. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à remplir le formulaire de contact disponible sur le site de l'UTLN : www.univ-tln.fr/Formulaire-de-contact-Scolarite.html



Dès votre arrivée en France, le Service des Relations Internationales sera présent pour vous accueillir au Campus de la Garde.

Avant votre arrivée, nous vous conseillons de vous renseigner sur les informations pratiques à connaître dans ce guide.

■ LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À EMPORTER

Pour tous les étudiants étrangers

- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité)
- Visa D pour les étudiants hors Europe
- Carte européenne d'assurance maladie pour les Européens
- Certificat d'assurance maladie pour la période d'études à l'UTLN pour les non Européens,
- Un extrait d'acte de naissance (original) avec filiation et traduction officialisée
- Justification d'assurance de Responsabilité Civile (il est possible de contracter cette assurance en France)



Pour les étudiants en Programmes d'échanges (Erasmus+, BCI/Crepuq, partenariats, Free Mover...)

- Carte d'étudiant de l'université d'origine en cours de validité (de l'année en cours)
- Contrat d'études

Pour les étudiants qui valident leur diplôme à l'UTLN :

- Notification d'admission à l'UTLN pour les étudiants hors Europe
- Justificatif de ressources financières
- Diplômes obtenus dans le pays d'origine (traduits en français et les copies certifiées conformes à l'original)
- Certificat de scolarité pour les étudiants de l'UTLN en programmes délocalisés
- Attestation de niveau B2 en langue française selon le cadre européen de référence pour les langues (DELTA, DALF, TDF, TEF...)





LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (SRI)

La France est le premier pays d'accueil non anglophone dans le monde.

Créé dans les années 1990, le Service des Relations Internationales a pour mission d'aider les étudiants et le personnel de l'Université de Toulon à effectuer leurs démarches de départ à l'étranger. À l'inverse, le SRI s'occupe également d'accueillir et d'accompagner les étudiants internationaux au sein des différents campus de l'Université de Toulon.

Le Service des Relations Internationales (SRI) est l'interlocuteur privilégié pour toutes les demandes de mobilité. Il accompagne au quotidien les étudiants et le personnel de l'université dans leurs démarches ainsi que les étudiants étrangers et chercheurs invités.

En bref, le SRI a pour objectif principal d'entretenir les relations internationales de l'Université de Toulon. Ces relations permettent le développement de nouveaux partenariats et éventuellement, la participation à des salons ou des forums dans les différents pays du globe. Ce service participe également, dans la continuité de ses missions, à la mise en œuvre de programmes de formation internationaux.

Dans le but d'accompagner les étudiants internationaux au mieux dans leur expérience française, le SRI organise de nombreux événements souvent dédiés à l'intégration des étudiants et à la mise en relation de ceux-ci dans un esprit de partage et de convivialité. Le Service des Relations Internationales vous accueille sur le campus de La Garde au Bâtiment Le Béal 2. Il est ouvert au public du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00 et le vendredi avec ou sans rendez-vous.

VOS INTERLOCUTEURS

Contact principal : sri@univ-tln.fr

Sylvia NOVEL

Chef de service

Tél. : +33 (0)4 94 14 29 08

Email : sylvia.novel@univ-tln.fr

Valérie ALBERT

Gestion administrative et financière/Accords

Tél. : +33 (0)4 94 14 25 39

Email : valerie.albert@univ-tln.fr

Marielle TROPINI

Mobilité entrante Europe

Tél. : +33 (0)4 94 14 21 37

Email : marielle.tropini@univ-tln.fr

Laura GALLIANO

Accueil Etudiants Internationaux FLE / TCF

Tél. : +33 (0)4 94 14 20 92

Email : laura.galliano@univ-tln.fr

Coralie PALA

Mobilité entrante et sortante Hors-Europe

Tél. : +33 (0)4 94 14 28 34

Email : coralie.pala@univ-tln.fr

Aimeline ALET

Mobilité sortante (outgoing students) Erasmus+

Tél. : +33 (0)4 94 14 22 65

Email : aimeline.alet@univ-tln.fr

Odette FAVENNEC

Enseignante Français Langue Étrangère (FLE)

Email : odette.favennec@univ-tln.fr





■ VIE ASSOCIATIVE

L'Université de Toulon soutient la vie associative étudiante. Les associations jouent en effet un rôle important car elles dynamisent la vie des campus, favorisent les échanges et permettent aux étudiants de développer leur imagination et créativité.

Divers outils sont disponibles pour les accompagner et permettre à chacune de réaliser ses projets dans des domaines variés (sportifs, culturels, humanitaires, etc.).

Consultez toutes les informations liées à la vie associative: <http://www.univ-tln.fr/-Vie-associative-.html>

■ CHARTE DES ASSOCIATIONS ET ANNUAIRES

La charte des associations de l'Université de Toulon a pour objectif de contribuer au développement de la vie associative sur les campus de l'établissement.

Elle rassemble les principes et les procédures qui conditionnent la reconnaissance d'une association étudiante comme étant « association étudiante de l'Université de Toulon ».

Les étudiants qui portent un projet associatif peuvent être accompagnés par le Service Vie Étudiante dans leurs démarches.

Plusieurs associations étudiantes sont présentes à l'Université de Toulon.

Vous trouverez toutes les informations les concernant (domaines d'actions, contacts) dans cet annuaire: <http://www.univ-tln.fr/Charte-des-associations-et-Annuaire.html>



■ LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) organise tout type de pratiques sur les nombreuses installations sportives de l'Université de Toulon et de l'agglomération et permet aux étudiants de profiter de:

- Plus d'une trentaine d'activités physiques (sports individuels, collectifs, de raquettes, arts martiaux...);
- Stages et événements sportifs forts (week-end au ski, nuits du volley et de l'escalade, séjour sportif sur une île);
- Compétitions universitaires.

L'Université de Toulon permet aussi aux étudiants Sportifs de Haut Niveau (SHN), ou reconnus comme tels, de bénéficier d'aménagements pédagogiques et de concilier ainsi carrière sportive et parcours d'études.

Le SUAPS est situé sur le campus de La Garde au Bâtiment EVE Entrée 1 - 1^{er} étage.

Le SUAPS est joignable via l'email suivant: suaps@univ-tln.fr ou sur le site du service: <http://sport.univ-tln.fr>

Plus de 35 activités physiques sont proposées aux étudiants. Elles se déroulent entre 12h et 14h, à partir de 18h et le jeudi après-midi. Parmi ces activités physiques, nous pouvons retrouver

■ SPORTS INDIVIDUELS

- Athlétisme Crossfit / crosstraining
- Fitness
- Cyclisme sur piste
- Gymnastique
- Hip-hop
- Musculation
- Natation
- Natation et l'aquagym
- Pilates
- Salsa
- Stretching
- Yoga

■ SPORTS COLLECTIFS

- Basket-ball
- Football
- Futsal
- Handball
- Rugby masculin et féminin
- Volleyball

■ SPORTS DE COMBAT

- Boxe
- Kempo boxing

■ SPORTS DE RAQUETTES

- Badminton
- Padel tennis
- Tennis

■ SPORTS NAUTIQUES ET DE NATURE

- Activités nautiques
- Aviron
- Escalade
- Planche à voile
- Plongée bouteille

La pratique d'une de ces activités peut permettre à l'étudiant de gagner des points de bonification, pris en compte dans son diplôme.

Il est également possible de s'inscrire dans un des sports cités précédemment dans le cadre d'une formation personnelle. Ainsi, l'assiduité aux cours n'est pas obligatoire mais fortement recommandée à l'étudiant qui souhaite améliorer ses capacités physiques et sportives.

Retrouvez toutes les informations sur l'inscription au SUAPS [sur cette page](#).





▣ LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)

Vous souhaitez améliorer vos compétences en langues étrangères? Discuter avec des étudiants du monde entier? Vous réunir autour d'un film en version originale? Ou simplement pratiquer une langue étrangère entre étudiants autour d'une tasse de thé? Le Centre de Ressources en Langues vous accueille au quotidien!

Parallèlement aux rencontres avec les étudiants de toutes nationalités, le CRL vous donne un accès libre à des outils numériques et multimédias afin de renforcer vos acquis. Vous pourrez ainsi pratiquer l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, ou parfaire vos connaissances en français.

Les étudiants étrangers ont la possibilité de devenir moniteur étudiant pour faire découvrir leurs langues et leurs cultures.

▣ LES ANIMATIONS DU CRL

Avec le CRL, vous avez la possibilité de participer régulièrement à des séances de conversation en langues étrangères: inutile de s'inscrire, il suffit de venir!

Selon un planning qui change tous les semestres en fonction du recrutement, des déjeuners en anglais, allemand, espagnol ou italien, vous sont proposés tous les jours de la semaine: n'oubliez pas votre sandwich!

Le CRL est, en outre, un lieu d'échange linguistique et culturel, pour apprendre le français et d'autres langues en toute décontraction et rencontrer d'autres étudiants.

▣ BUDDY PROGRAM

Le Buddy Program est un parrainage des étudiants internationaux en échange par les étudiants à Toulon. Ce système de parrainage est mis en place et géré par le Service des Relations Internationales (SRI).

Ce programme propose aux **étudiants étrangers d'avoir un contact avec un étudiant de l'université de Toulon avant leur arrivée en France**. L'idée est de créer un lien entre les étudiants avant le début des cours afin que les nouveaux arrivants ne soient pas seuls les premiers jours. De plus, cela permet à l'étudiant entrant de se rassurer et de poser toutes les questions concernant son départ pour bien préparer son séjour.

Qu'est-ce qu'un **Buddy**? Un Buddy, « pote » en français, c'est un étudiant de l'Université de Toulon qui s'intéresse aux langues et cultures internationales et qui souhaite accueillir un étudiant international pour lui faire découvrir son pays, pratiquer une langue étrangère et s'ouvrir à une nouvelle culture. Un Buddy peut vous aider à **surmonter vos difficultés** en communiquant dans votre langue, en vous renseignant sur le fonctionnement des études à l'université de Toulon ou la vie en France:

- Avant l'arrivée: en répondant à vos questions et en vous conseillant par email, par téléphone ou WhatsApp.
- À l'arrivée: en vous accueillant et vous présentant l'université et son fonctionnement, en vous accompagnant dans vos démarches administratives (inscriptions, banques, assurances...), en vous faisant découvrir votre nouvel univers (logement, transports, supermarchés, sorties, activités culturelles...)

Pour bénéficier d'un parrain ou d'une marraine, vous devez **télécharger et remplir le formulaire de demande de parrain** disponible sur le site de l'université: <http://www.univ-tln.fr/Buddy-Program.html>.

▣ BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

L'Université de Toulon comporte un réseau de cinq bibliothèques universitaires réparties sur les différents campus.

- Bibliothèque Campus La Garde
- Bibliothèque SeaTech (La Garde)
- Bibliothèque Droit Draguignan
- Bibliothèque Droit Toulon
- Bibliothèque Éco-Gestion-Médias (Toulon)

Les membres du personnel seront présents pour vous accueillir afin de vous former à la méthodologie de la recherche documentaire.

Le [site web des bibliothèques](#) vous donne accès au catalogue, aux ressources documentaires et à tous les services du réseau des bibliothèques.





▣ PERFECTIONNER SON FRANÇAIS

Pour réussir son séjour dans un pays étranger, il est fortement recommandé de connaître et de maîtriser la langue et la culture du pays d'accueil. C'est pour cela que l'Université de Toulon met à votre service des cours de français spécifiquement destinés aux étudiants internationaux.

■ SEMAINE LINGUISTIQUE D'INTÉGRATION

Dans le cadre des programmes d'échanges, l'Université de Toulon vous propose de participer à une semaine de stage intensive gratuite qui fait office de « semaine d'intégration en France » pour vous permettre de vous perfectionner à la langue française. Cette semaine est accessible aux étudiants en programme d'échange souhaitant y participer quel que soit leur niveau en langue. Cette semaine d'intégration fait partie du cours FLE obligatoire pour tous les étudiants en échange afin d'obtenir des ECTS pour valider le diplôme dans l'université d'origine, y compris les doubles-diplômes. Ainsi, les cours sont organisés en deux groupes de niveaux et s'articulent autour de quatre niveaux d'enseignement: débutant - élémentaire et intermédiaire - avancé. Le stage comprend 10 heures d'enseignement réparties en cours de langues, sorties pédagogiques et rencontres interculturelles.

Pour participer, votre inscription est obligatoire. Pour vous inscrire, il vous suffit d'indiquer votre souhait de participer à cette semaine lors de votre candidature à un programme d'échanges sur notre portail MoveOn.

■ FRANÇAIS LANGUES ÉTRANGÈRES

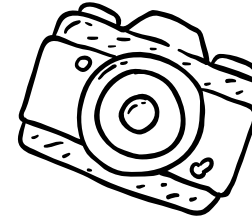
Les cours de Français Langues Étrangères sont des cours de perfectionnement proposés gratuitement par l'Université de Toulon. Ces cours sont obligatoires pour les étudiants en programmes d'échanges mais ne le sont pas pour tous les autres étudiants internationaux inscrits à l'UTLN qui peuvent cependant les suivre aussi.

Les cours de Français Langues Étrangères FLE vous seront validés par une attestation d'assiduité et de niveau. Pour les étudiants en programme d'échange, ces cours peuvent valider 5 crédits ECTS par semestre.

La formation comprend un nombre de 100 heures, réparties sur deux semestres : de septembre à fin mai, soit 50 heures de cours par semestre réparties sur 12 semaines.

Pour vous permettre de progresser à votre rythme, nous vous proposerons à votre arrivée de passer un test de positionnement de niveau, afin de vous séparer en différents groupes.

Pour participer à ces cours de FLE, il est impératif de s'inscrire auprès du Service Relations Internationales.





[Préparer son départ](#)

[Étudier à l'Université de Toulon](#)

[Financer son séjour](#)

[Vivre à Toulon](#)

[Que faire à Toulon ?](#)

[Foire Aux Questions](#)

[Contacts](#)



FINANCER SON SÉJOUR



▣ AIDES AU LOGEMENT

Il est possible de se loger près de nos campus dans le parc privé de résidences étudiantes et de logements chez l'habitant ou dans les résidences universitaires du CROUS. Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre plaquette sur notre site à : www.univ-tln.fr/Logements.html.

Des aides financières aux logements existent en France, il s'agit des **Aides Personnalisées au Logement (APL)**. Pour les obtenir, vous devez déposer un dossier auprès de la Caisse des Allocations Familiales (CAF). Ces aides sont accordées uniquement si votre dossier remplit les critères d'attribution et le délai du premier versement est d'environ 2 mois.

▣ OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE EN FRANCE

Pour ouvrir un compte bancaire, il y a un **certain nombre de documents** à présenter :

- Le passeport,
- Une preuve de résidence de moins de trois mois (contrat de location, eau, électricité, facture Internet...),
- Une preuve d'inscription à l'université

Une fois le compte bancaire français ouvert, vous pouvez obtenir **une carte bancaire**, un **chéquier** (sur demande) et un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**. Ce dernier correspond aux coordonnées bancaires à donner pour effectuer les virements. Il est généralement plus facile de payer les factures d'électricité, Internet par virement que par chèque.

Idéalement, **15 jours avant de quitter la France**, si vous n'avez pas l'intention d'effectuer d'autres voyages en France, il est préférable de **fermer votre compte bancaire**. N'oubliez pas à ce stade de clôturer également tous les comptes avec prélèvements récurrents. Attention toutefois à ne pas attendre de versements d'aide au logement, de bourse ou de remboursement de caution / loyer avant de clôturer le compte.

▣ TROUVER UN JOB ÉTUDIANT

En ce qui concerne les jobs étudiants, l'Université de Toulon reconnaît une réelle plus-value à embaucher les étudiants. Les contrats entre l'établissement et les étudiants permettent entre autres :

- Un renforcement de la qualité du service public : un accueil renforcé, un accompagnement des étudiants, horaires d'ouverture étendus...
- Une reconnaissance de leur capacité à agir en tant qu'adulte responsable
- Un soutien à la situation sociale de ses étudiants en leur proposant un emploi dans un cadre valorisant

Pour plus d'informations sur les emplois étudiants à l'Université de Toulon, n'hésitez pas à vous rendre sur : <http://www.univ-tln.fr/Emplois-etudiants-a-l-universite.html>

Plateforme de candidature : <http://emplois-etudiants.univ-tln.fr>

Vous pouvez aussi trouver un job étudiant à l'extérieur de l'université grâce à différentes adresses telles que :

- <https://toulon.fr>,
- <https://www.pole-emploi.fr>,
- <https://www.indeed.fr>,
- <https://www.meteojob.com>,
- <https://www.jobaviz.fr>,
- <https://www.regionsjob.com>





[Préparer son départ](#)

[Étudier à l'Université de Toulon](#)

[Financer son séjour](#)

[Vivre à Toulon](#)

[Que faire à Toulon ?](#)

[Foire Aux Questions](#)

[Contacts](#)



VIVRE À TOULON



SE DÉPLACER À TOULON

Si vous possédez votre permis de conduire, **aucune démarche n'est à entreprendre pour conduire en France**. Vous pouvez conduire en toute légalité avec votre permis de conduire étranger. Toutefois, pour des séjours de longue durée, il est préférable de faire **enregistrer son permis de conduire à la préfecture du Var** afin d'obtenir un duplicata en cas de problème (vol, perte...). Également, en cas d'infraction au Code de la route français, il sera demandé de faire un échange de son permis de conduire avec un permis de conduire français auprès de la préfecture du Var afin que les sanctions soient appliquées.

VENIR À LA GARDE

Pour se déplacer jusqu'au campus de La Garde en bus, deux options s'offrent à vous :

- **Le réseau Mistral**, dont les lignes U, 55, 129, 103 et 29 desservent le campus de La Garde. 2 arrêts sont conseillés : l'arrêt **Campus La Garde/ La Valette** et l'arrêt **Université Entrée Sud (La Planquette)**. Si vous rencontrez des difficultés dans vos choix de transports du réseau Mistral, vous pouvez également vous rendre sur le site www.reseaumistral.com ou bien contacter directement le numéro suivant : 04 94 03 87 03.
- **Le réseau ZOU**, dont les lignes 4081, 4802, 7801, 7802, 8810 et 8814 desservent le campus de La Garde. L'arrêt conseillé est **Université Nord**. Si vous rencontrez des difficultés dans vos choix de transports du réseau ZOU, vous pouvez également vous rendre sur le site www.maregionsud.fr ou bien contacter directement le numéro suivant : 04 94 36 38 00.

VENIR À TOULON

Pour se déplacer jusqu'au campus de Toulon, deux options s'offrent à vous :

- **Le réseau Mistral**, dont les lignes U, 1, 9, 10, 11, 19, 29, 36, 39, 102 et 103 desservent le campus de Toulon. 3 arrêts sont conseillés : l'arrêt **Campus porte d'Italie**, l'arrêt **Champs de Mars** et l'arrêt **Bir Hakeim**. Si vous rencontrez des difficultés dans vos choix de transports du réseau Mistral, vous pouvez également vous rendre sur le site www.reseaumistral.com ou bien contacter directement le numéro suivant : 04 94 03 87 03.
- **Le réseau ZOU**, dont les lignes 2801, 2821, 4801, 4802, 8804, 8805, 8810 et 8814 desservent le campus de Toulon. L'arrêt conseillé est **Champs de Mars - Campus Porte d'Italie**. Si vous rencontrez des difficultés dans vos choix de transports du réseau ZOU, vous pouvez également vous rendre sur le site www.maregionsud.fr ou bien contacter directement le numéro suivant : 04 94 36 38 00.



LOGEMENTS, LOCATIONS ET COLOCATIONS

LOGEMENTS

Vous cherchez un logement ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous, mais dans un premier temps, il faut vous poser les bonnes questions.

Si votre durée de séjour est courte, il est préférable de choisir un logement «tout compris», de type meublé ou résidence universitaire, qui demande moins de démarches administratives.

Il est nécessaire pour obtenir un logement de signer un contrat de location (ou bail). Le paiement du loyer se fait généralement **chaque début de mois**. Vous avez le choix de demander un reçu, appelé « quittance de loyer », à votre propriétaire pour justifier le paiement du loyer.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL ?

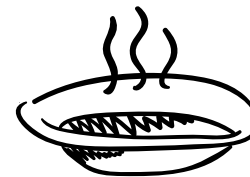
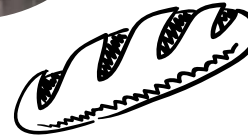
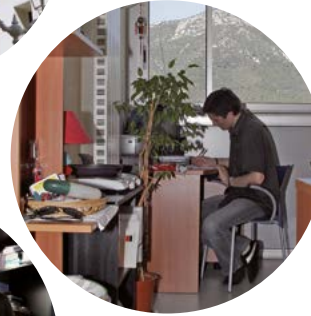
- Dans un premier temps, il est nécessaire d'avoir un **garant** (personne résidant en France, qui paye ses impôts depuis plus de 3 ans et qui dispose de revenus suffisants pour payer le loyer si vous cessez de le payer). De même, il faut payer la totalité des mensualités à l'entrée dans le logement. Vous pouvez également faire appel à la garantie « Visale » d'Action Logement si vous n'avez pas de garant. Plus d'informations sur <https://www.visale.fr>
- Dans un second temps, il faut réaliser un **dépôt de garantie**, c'est-à-dire payer une caution qui sera rendue dans les 2 mois après la sortie du logement si ce dernier est rendu dans le même état qu'à l'arrivée du locataire. Le propriétaire est autorisé à retirer de cette somme les montants nécessaires à la remise en l'état en cas de dommages.



- Enfin, il faut souscrire à une assurance multirisque habitation qui couvrira les risques d'incendie, dégâts des eaux, vols, etc.... Les mutuelles étudiantes et les banques proposent cette assurance. Il est nécessaire de se renseigner au moment de votre inscription ou lors de l'ouverture d'un compte en banque.

Il existe 3 grandes catégories de logements :

- **Logements en résidences étudiantes** (elles sont avantageuses par rapport à leur proximité avec les établissements de vos études et par rapport à leurs prix intéressants. Vous pouvez identifier les résidences proches de votre établissement grâce au site suivant : <https://www.adele.org>)
- **Logements privés** (Ces logements sont ouverts à tous, et les locations peuvent se faire à tout moment de l'année, même pour de courtes durées. Voici quelques sites utiles pour la recherche d'appartements : <https://www.leboncoin.fr>, <https://www.seloger.com>, <https://www.logic-immobilier.com>, <https://www.adele.org>)
- **Chambres en résidences universitaires** (Cités U) Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) propose des chambres de 9 à 15 m², simples ou rénovées. Les chambres sont généralement équipées d'un lavabo, d'un bureau, d'une ou deux chaises, d'un lit 1 personne avec matelas, couverture, oreiller. Ces résidences situées à proximité de chaque campus universitaire constituent une solution idéale pour les étudiants à revenus modestes. Pour faire une demande de logement, vous devez vous inscrire sur le site messervices.etudiant.gouv.fr.



▣ RESTAURATION

■ À LA GARDE

Il existe 3 solutions pour vous restaurer sur le campus de La Garde :

- **Restaurant Universitaire** Le Coudon,
- **Cafétéria** Le Béal
- **Sandwicheries** le P'tit Béal et le Rouge et le Noir
- Différentes chaînes de restauration dans les centres commerciaux **Avenue 83** et **Grand Var**.

■ À TOULON

Il existe également 3 solutions pour vous restaurer sur le campus de Toulon :

- **Restaurant Universitaire** à la Faculté de Droit,
- **Cafétéria** l'Escarpe,
- Différentes chaînes de restauration dans le centre commercial **Mayol**.

Au sein des restaurants et cafétérias de l'Université, le paiement des repas s'effectue avec votre **carte étudiante en activant votre compte IZLY** : www.izly.fr.

▣ FORFAITS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ET FOURNISSEURS INTERNET

Orange, Bouygues Telecom, SFR et Free sont des fournisseurs de téléphonie mobile et internet situés dans les centres commerciaux « Grand Var », « Mayol » et « Avenue 83 ». Ils proposent des forfaits et contrats en fonction de vos besoins.

Certains logements sont déjà équipés de connexion wifi comme les logements au CROUS ainsi que certains logements en résidences étudiantes.

Pour avoir internet dans un logement privé, il faut passer par un des opérateurs pour souscrire à un abonnement de votre choix.



▣ SANTÉ

■ CENTRE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) évolue en centre de santé universitaire sur le site de La Garde (Bât. EVE - Entrée 2, Rez-de-chaussée).

Il propose des visites de préventions gratuites, des consultations en psychiatrie et psychologie, et des consultations en médecine générale bénéficiant du tiers payant.

Les étudiants en situation de vulnérabilité, notamment ceux porteurs de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé après évaluation de leurs besoins.

Les prestations sans rendez-vous :

- Accueil, écoute, conseils, informations et documentation
- Consultations en médecine générale sur le site de La Garde uniquement
- Soins infirmiers
- Contrôle des vaccins
- Relais vers les professionnels de santé

Les prestations sur rendez-vous ou sur convocations

- Visites de prévention au cours du 1er cycle d'études obligatoire, contrôle médical des étudiants à risques professionnels. Cette rencontre avec une infirmière et/ou un médecin est l'occasion d'un bilan de santé.
- Certificat médical pour l'aptitude au sport
- Aménagements d'études et d'exams en faveur des étudiants en situation de handicap, en lien avec la Mission Handicap.

- Consultations avec un médecin spécialiste psychiatre
- Consultations avec une psychologue

Il propose également :

- La possibilité de tester votre vue, l'audition
- Des préservatifs, la contraception d'urgence
- Des bouchons d'oreilles

De plus, le SUMPPS est présent sur le site de Toulon : Faculté de Droit, bureaux n° 11 et 16. Le mardi de 8h à 12h et 12h30 à 16h30. Permanence infirmerie uniquement.

Tel : 04 94 14 24 89

Mail : sumpps@univ-tln.fr

■ ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, des possibilités adaptées à votre handicap existent pour la réussite de vos études et de votre vie étudiante.

En effet, vous pouvez bénéficier d'aménagements d'études et d'exams. Après avis médical du SUMPPS, la Mission Handicap vous propose une solution adaptée : preneur de notes en cours, secrétaire d'exams, prêt de matériel spécifique...

Pour plus d'informations, rendez-vous à la rubrique correspondante sur le site de l'Université de Toulon : <http://www.univ-tln.fr/-Handicap-.html>.

Vous pouvez joindre l'équipe par téléphone : 04 94 14 67 45 - 06 03 16 94 66, ou par email : mission.handicap@univ-tln.fr

■ SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales vous accueillent sur rendez-vous **pour vous écouter** et vous conseiller sur :

- Les bourses et les aides sociales,
- Les services spécialisés : jobs, recherche de logement, associations, centre médico-psychologique,
- L'instruction des dossiers d'aides financières ponctuelle.

Le service social est localisé sur le campus de la Garde, Bâtiment EVE, entrée 2.

Vous pouvez joindre 3 assistantes sociales en fonction de vos besoins :

- Mme CHAUDY, Assistante sociale du CROUS (Campus de la Garde et de Toulon)

Prise de rendez-vous: 04 91 14 59 17 les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 16h ou nathalie.chaudy@crous-nice.fr

- Mme VAUTIER-YVON, Assistante sociale de l'UTLN (Campus de la Garde et de Toulon)

Prise de rendez-vous: 04 94 14 21 19 les lundis et vendredis de 14h à 16h ou vautiery@univ-tln.fr

- Mme DUGHETTI, Assistante sociale de l'UTLN

Prise de rendez-vous : 04 94 14 21 01 les mardis et jeudis de 14h à 16h ou meryl.dughetti@univ-tln.fr





Préparer son départ

Étudier à l'Université de Toulon

Financer son séjour

Vivre à Toulon

Que faire à Toulon ?

Foire Aux Questions

Contacts



QUE FAIRE À TOULON ?



MUSÉES

MUSÉE D'ART DE TOULON

Labellisé « Musée de France », le Musée d'Art dispose d'un fonds d'art ancien et moderne, contemporain et asiatique et de photographiques.

Informations pratiques :

Adresse : 113, av. Général Leclerc

Contacts : Tél. 04 94 36 87 20

MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE

Ce musée est à la fois le Musée National de la Marine et à la fois Musée d'art et d'histoire, de sciences et de techniques, d'aventures humaines et de traditions populaires, un centre de culture maritime.

Informations pratiques :

En août, le musée est **ouvert tous les jours, de 10h à 18h**. De **septembre à juin**, le musée est **ouvert tous les jours de 10h à 18h**, à l'exception du mardi.

Adresse : Place Monsenergue (entrée de l'arsenal)

Contacts : Tél. 04 22 42 02 01

Site internet : <http://www.musee-marine.fr>

MUSÉE D'HISTOIRE DE TOULON ET SA RÉGION

Ce musée vous permettra de redécouvrir la ville de Toulon au travers de nombreuses œuvres d'art historiques. Il vous sera possible par ailleurs d'avoir accès à la bibliothèque, fréquentée par de nombreux étudiants.

Informations pratiques :

Adresse : 10, rue Saint-Andrieu

Contacts : Tél. 04 94 62 11 07



MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE

Ce musée datant de 2002 et situé en plein cœur de la vieille ville permet aux artistes régionaux de se faire connaître, il a donc le rôle de tremplin artistique. Il permet aussi à son public de découvrir ou de redécouvrir le travail de photographes internationaux et notamment ceux qui influencent les différents courants de la photographie.

Informations pratiques :

Horaires : Entrée libre du mardi au samedi de 12h à 18h

Adresse : Rue Nicolas Laugier - Place du globe - 83000 TOULON

Contacts : Tél. 04 94 93 07 59 –

Email : culture@mairie-toulon.fr

HÔTEL DÉPARTEMENTAL DES ARTS

L'Hôtel départemental des Arts ou Hôtel des Arts de Toulon est un centre culturel présentant l'art de la seconde moitié du XX^e siècle à nos jours.

Informations pratiques :

Adresse : Centre d'art du Var 236, av. Général Leclerc

Contacts : Tél. 04 83 95 18 40

MUSÉUM DÉPARTEMENTAL DU VAR

Ce musée situé au cœur du jardin départemental du Las, classé espace naturel sensible, est un musée d'histoire naturelle. Il vous fera découvrir la biodiversité régionale. En effet, il a en charge l'acquisition, la

conservation ainsi que l'animation des collections. L'enjeu principal est de sensibiliser le public à cette diversité.

Informations pratiques :

Adresse : Jardin départemental du Las – 607, chemin du Jonquet

Contacts : Tél. 04 83 95 44 20

Site internet : <https://museum.var.fr/ws/home/app/collection/expo>

MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES

Le Musée des Arts Asiatiques regroupe les acquisitions effectuées en Extrême-Orient, en Inde, au Tibet et dans le Sud-Est asiatique par des marins toulonnais.

Informations pratiques :

Horaires : Entrée gratuite du mardi au samedi de 12h à 18h

Adresse : 169, littoral Frédéric Mistral - 83000 TOULON

Contacts : Tél. 04 94 36 83 10

Email : culture@mairie-toulon.fr

MUSÉE MÉMORIAL DU DÉBARQUEMENT

Mémorial situé au sommet du Mont Faron, il vous faudra pour y accéder, emprunter la vertigineuse route de montagne pour les plus téméraires ou le téléphérique, pour les plus contempleteurs, désireux d'admirer le panorama.

Informations pratiques :

Adresse : Sommet du Mont Faron

Contacts : Tél. 04 94 88 08 09 (contactez le Mémorial avant votre venue pour connaître ses jours et heures d'ouverture)

Site internet : <https://www.onac-vg.fr/hauts-lieux-memoire-necropoles/memorial-du-debarquement-et-de-la-liberation-de-provence-mont-faron>



[Préparer son départ](#)[Étudier à l'Université de Toulon](#)[Financer son séjour](#)[Vivre à Toulon](#)[Que faire à Toulon ?](#)[Foire Aux Questions](#)[Contacts](#)

■ MUSÉE JEAN AICARD- PAULIN BERTRAND

Ce musée vous fera remonter le temps en vous faisant découvrir la demeure du poète et romancier Jean Aicard. La maison familiale « Les Lauriers Roses » vous fera découvrir le quotidien de l'artiste ainsi que sa collection d'art : objets d'art, sculptures, peintures, mobilier.

Informations pratiques :

Adresse : Musée Jean Aicard – Paulin Bertrand

705 av. du 8 mai à La Garde

Site internet : <http://webdfine.free.fr/mjapb/index.html>

▣ THÉÂTRES

■ LE LIBERTÉ – SCÈNE NATIONALE

Adresse : Grand Hôtel - Place de la Liberté
83000 TOULON

Site web : <https://www.theatre-liberte.fr>

Tél. : 04 98 00 56 76

Email : reservation@theatreliberte.fr

Billetterie en ligne : www.theatre-liberte.fr

■ CHÂTEAUVALLON – SCÈNE NATIONALE

Horaires : mardi au vendredi de 11h à 18h et les samedis, jours de représentation

Site web : <http://www.chateauvallon.com>

Tél. : 04 94 22 02 02

Email : reservation@chateauvallon.com

■ CAFÉ-THÉÂTRE DE LA PORTE D'ITALIE

Adresse : Place Armand Valle, 83000 Toulon

Tél. : 06 65 62 59 69

■ ESPACE LE COMÉDIA

Adresse : Espace Comedia, 10 rue Orvès, Le Mourillon,
83000 Toulon

Site web : <https://www.le-comedia.fr>

■ OPÉRA DE TOULON

Adresse : Boulevard de Strasbourg • 83000 TOULON

Tél. : 04 94 93 03 76

Site web : <https://www.operadetoulon.fr>

▣ SALLES DE CONCERTS ET SPECTACLES

■ ZÉNITH OMÉGA

Adresse : ZÉNITH DE TOULON OMÉGA & OMÉGA LIVE
Boulevard du Commandant Nicolas • 83000 TOULON

Site Web : <http://www.zenith-omega-toulon.com/fr/billetterie>

Tél. : 04 94 22 66 77

Email : contact.zen@zenith-omega-toulon.com

■ LE TÉLÉGRAPHE

Adresse : Rue Hippolyte Duprat, 83000 Toulon

Site Web : <https://letelegraphe.org/fr/le/blog>

Tél. : 04 94 24 04 04

■ L'HÉLICE

Adresse : 68 Avenue Victor Agostini, 83000 Toulon

Site Web : <https://www.lhelice.org>

Tél. : 04 94 24 72 72

▣ SE CULTIVER À L'UTLN

La culture à l'Université de Toulon, ce sont des :

- Ateliers de pratiques artistiques gratuits : chant, musique, photo, théâtre, dessin, etc....
- Spectacles, expositions et conférences de culture scientifique sur les campus
- Sorties culturelles gratuites ou à 1 € sur Métropole TPM et Draguignan.
- Création de projets artistiques avec des artistes



▣ LIEUX SPORTIFS

■ SO GOOD FITNESS

238 av Lices, 83000 TOULON

Prestations : infrastructures de sports et loisirs

■ COURS FÉNELON

251 rue Pourquoi Pas, 83000 TOULON

Prestations : Terrain de volley-ball, terrain de football en salle, terrain de hand-ball, salle de tennis de table, terrain de football, mur d'escalade, terrain de basket-ball

■ CENTRE BIEN-ÊTRE

399 rue Montserrat, 83200 TOULON

Prestations : Pilates, cours collectif, piscine, yoga, hammam, Aquabike, aquagym, sauna

■ FITNESS PARK

Zac Besagne Dustasta Ferail r Mûrier, 83000 TOULON

Prestations : Club de sport

■ COLLÈGE PEIRESC

bd Strasbourg, 83000 TOULON

Prestations : Salle de musculation, de gymnastique, d'haltérophilie, d'arts martiaux

■ LYCÉE PROFESSIONNEL RÉGIONAL DU PARC SAINT JEAN

Adresse : Pl 4 Septembre, 83100 Toulon

Tél. : 04 94 03 93 93

Prestations : Terrain de volley-ball, salle d'haltérophilie, terrain de hand-ball, salle de tennis de table, terrain de basket-ball





▣ LIEUX TOURISTIQUES

■ MONT FARON

Il est l'un des Monts entourant Toulon. Il culmine à 584 mètres. Un téléphérique est à disposition et permet d'accéder au sommet en partant de la ville de Toulon. Le sommet est aussi accessible en voiture, par une route à une voie. Ce choix de locomotion offrira des points de vue à couper le souffle sur la ville de Toulon et la mer.

Au sommet se trouve le Mémorial du débarquement en Provence et le zoo du Mont Faron.

■ LE PORT MILITAIRE

Situé au cœur de la ville de Toulon, il est l'une des bases navales principales de l'armée française. Elle abrite la majeure partie de la force d'action navale, comprenant le porte-avions Charles de Gaulle, les porte-hélicoptères amphibies de Classe Mistral, Tonnerre et Dixmude, ainsi que les six sous-marins nucléaires d'attaque, classe Rubis.

■ COURS LAFAYETTE

Elle est l'avenue principale du centre-ville de Toulon. Avec son marché quotidien, elle est un concentré de traditions et de senteurs provençales.

■ LES PLAGES DU MOURILLON

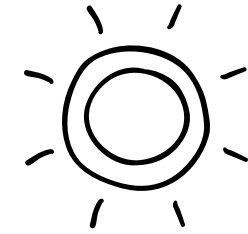
Labellisées « Pavillon Bleu » depuis de nombreuses années, les plages du Mourillon offrent un espace propre avec une grande qualité environnementale. Elles vous offriront de nombreux espaces de détente tels que des jardins paysagers, de pelouses, d'aires de jeux, et d'une douzaine de bars et de restaurants.

■ LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-LA-SEDS

Érigée au V^e siècle, la cathédrale Notre-Dame-de-la-Seds ou Sainte-Marie-de-la-Seds ou Sainte-Marie-Majeure est une cathédrale catholique située à Toulon et le siège du diocèse de Toulon. Elle est classée monument historique depuis 1997.

■ LES VESTIGES DU CHÂTEAU FÉODAL

Construit à partir du XII^e jusqu'au XV^e siècle, il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges apparents. Juste en dessous des ruines, vous pourrez trouver un ancien jardin clos médiéval qui a été restauré et agrémenté de plantes et fleurs aromatiques et médicinales. Le site offre un plan de vue sur la ville d'Ollioules, sa campagne, ses gorges jusqu'à la mer.





▣ RENOUELER SON TITRE DE SÉJOUR OU PRÉPARER SON RETOUR

■ RENOUELER SON TITRE DE SÉJOUR

C'est à la préfecture de votre domicile que vous devez réaliser les démarches. Dans certains cas, les demandes de renouvellement du titre de séjour étudiant peuvent directement être déposées dans votre établissement d'enseignement. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SRI ou sur le site web de l'Université pour le savoir.

Très important : la demande doit être réalisée dans les deux mois qui précèdent la date d'expiration de votre carte de séjour étudiant ou de votre VLS-TS étudiant.

Liste des pièces à fournir pour le renouvellement de votre titre de séjour étudiant :

- Votre passeport
- Votre extrait d'acte de naissance avec filiation (ou la copie intégrale si vous êtes titulaire d'un VLS-TS)
- Un justificatif de domicile
- Votre carte de séjour étudiant ou votre VLS-TS étudiant
- 3 photographies d'identité
- Les documents d'inscription (ou de préinscription) auprès de votre établissement d'enseignement supérieur
- Le justificatif d'affiliation à la sécurité sociale
- Les justificatifs de vos résultats et de votre assiduité
- Un justificatif de vos ressources. Pour rappel, des ressources au moins égales à 615 euros par mois sont exigées dans les ambassades au moment de votre demande de visa VLS-TS

Tous les documents en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction officielle en français.

Le renouvellement du titre de séjour étudiant est payant. Le montant doit être réglé par timbres fiscaux.

Il correspond à **75 euros pour un titre de séjour valable un an.**

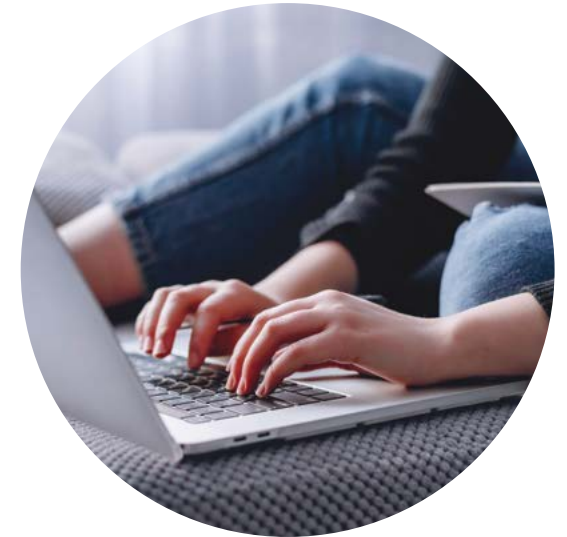
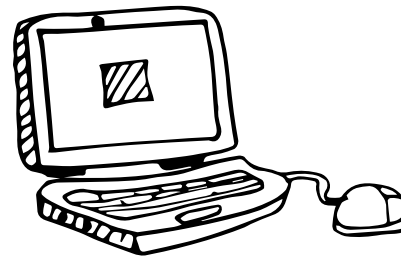
La carte vous sera remise au guichet de votre préfecture ou directement à votre domicile (cela dépend des préfectures).

■ PRÉPARER SON RETOUR

Au moment de quitter la France, n'oubliez pas de résilier vos contrats établis en France, notamment :

- Compte bancaire
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Numéro de téléphone mobile
- Carte de transport
- Adhésion au club de sport, lecture, etc.
- Résilier son bail : déposer son préavis de départ

Deux mois avant votre départ, commencez à faire vos démarches afin d'avoir assez de temps pour résilier les contrats. Si vous devez envoyer une lettre, utilisez un LRAR "Lettre Recommandée avec Avis de Réception" signifiant que l'avis est signé par le destinataire et vous est renvoyé.





[Préparer son départ](#)

[Étudier à l'Université de Toulon](#)

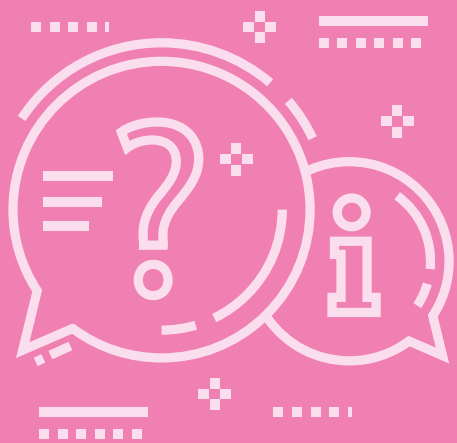
[Financer son séjour](#)

[Vivre à Toulon](#)

[Que faire à Toulon ?](#)

[Foire Aux Questions](#)

[Contacts](#)



FOIRE AUX QUESTIONS



▣ COMMENT ACTIVER MON ESPACE ÉTUDIANT EN LIGNE ?

L'activation se fait sur l'application SESAME: <http://sesame.univ-tln.fr>, muni de votre code d'activation donné lors de l'inscription sur votre récapitulatif d'inscription: en quelques étapes (Identification, vérification, signature de la charte informatique et création du mot de passe), **vos compte est actif immédiatement.**

L'activation de votre compte est nécessaire également pour l'activation du compte IZLY permettant d'accéder au restaurant universitaire du CROUS (voir « Comment payer avec ma carte étudiante ? »).

▣ COMMENT SE CONNECTER AUX DIFFÉRENTS SERVICES NUMÉRIQUES DE L'UNIVERSITÉ ?

Après l'activation de votre espace étudiant en ligne via l'application SESAME, vous pourrez vous connecter aux différents services numériques de l'université. Pour ce faire, il vous faut vos **identifiants** (Login + Mot de passe) que vous retrouvez en partie sur votre carte étudiante :

Login (nom d'utilisateur): de type pnom123 (en minuscule sans accent)

Mot de passe: celui que vous avez créé lors de l'activation de votre espace via l'application SESAME.

▣ COMMENT ACCÉDER À MON EMPLOI DU TEMPS ?

Pour accéder à votre emploi du temps, rendez-vous sur <https://planning.univ-tln.fr>

Vous pouvez également synchroniser votre emploi du temps avec votre propre agenda en cliquant sur « exporter l'agenda au format iCal » et suivez la procédure.

▣ COMMENT ACCÉDER À MES NOTES ET RÉSULTATS D'EXAMENS ?

L'accès à vos notes se fait depuis votre **espace étudiant**, disponible à cette adresse : <https://ent.univ-tln.fr>

Une fois connecté(e) dans votre espace, descendez dans la section « Mon Dossier Web » puis cliquez sur Notes et résultats.

▣ JE SOUHAITE CONTACTER UN PROFESSEUR, COMMENT DOIS-JE M'Y PRENDRE ?

Vous pouvez contacter un professeur à l'aide de son adresse mail que vous pourrez trouver en consultant l'annuaire de l'Université de Toulon à cette adresse: <http://annuaire.univ-tln.fr>

▣ COMMENT PAYER AVEC MA CARTE ÉTUDIANTE ?

Le portefeuille numérique IZLY est votre moyen de paiement pour se restaurer au CROUS. 48h à 72h après votre inscription, consultez votre messagerie étudiante: IZLY vous a transmis un email dans lequel vous trouverez toutes les informations pour activer votre portefeuille numérique. Une fois les données remplies, votre compte IZLY est immédiatement actif.

Si vous n'avez pas reçu le mail : allez sur le site d'IZLY: <http://www.izly.fr>, dans Mon espace IZLY, puis le lien « Vous n'avez pas reçu le mail d'activation de votre compte IZLY » et suivez la procédure (attention, le mail à indiquer est le mail universitaire uniquement).

Vous devez contacter le CROUS directement: assistance-izly@crous-nice.fr si vous ne le recevez toujours pas.

Une fois votre compte IZLY approvisionné (via virement bancaire ou via une borne IZLY), vous pourrez **utiliser votre carte étudiante pour payer dans les restaurants CROUS et les distributeurs compatibles** au sein du campus.

▣ COMMENT SE CONNECTER À INTERNET À L'UNIVERSITÉ ?

Au sein de l'Université de Toulon, vous pouvez vous connecter au réseau appelé « UnivToulon ». Utilisez vos identifiants pour vous y connecter.

▣ J'AI UNE QUESTION QUI NE FIGURE PAS DANS LA F.A.Q, QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Consultez la section « Contacts » du guide pour obtenir les coordonnées des différents services de l'université capables de vous aider.





Préparer son départ

Étudier à l'Université de Toulon

Financer son séjour

Vivre à Toulon

Que faire à Toulon ?

Foire Aux Questions

Contacts



CONTACTS



▣ SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

sri@univ-tln.fr

+33 (0)4 94 14 20 44

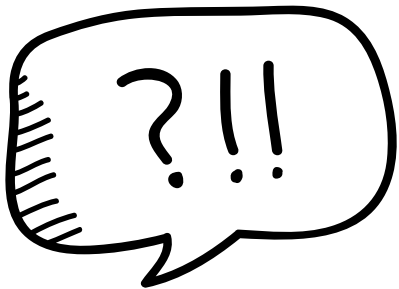
+33 (4) 94 14 21 37

Adresse de correspondance :

Université de Toulon
Bâtiment le Béal 2 - CS 60 584
83041 TOULON CEDEX 9

Adresse physique :

Université de Toulon
Avenue de l'Université
Bâtiment Le Béal entrée 2
83 130 LA GARDE



▣ NUMÉROS D'URGENCES

■ LA SANTÉ

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Appel d'urgence européen : 112
- SOS Médecins : 04 94 14 33 33 ou 36 24 (0,12 € /min)
- SOS Vétérinaires : 08 99 70 77 24
- Hôpital Sainte Musse : 04 94 14 50 40
- Hôpital Sainte Anne : 04 94 11 31 31
- Pharmacie de garde : 32 37 (0,34 € /min, 24h/24h)
- Appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

■ LA SÉCURITÉ

- Police nationale : 17
- Commissariat central de Toulon : 04 98 03 53 00
- Commissariat de Police à La Garde : 04 94 75 88 88
- Police municipale : 04 94 36 37 38
- Numéro National d'Urgence en cas de problème en mer depuis le littoral : 196

■ URGENCE / DÉPANNAGE

- Mairie Services : 0 800 424 024 (numéro vert gratuit)
- Urgence électricité (ENEDIS) : 09 72 67 50 83
- Urgence gaz (GrDF) : 0 800 473 333
- Urgence eau : 09 69 329 328

■ LES TRANSPORTS

- Réseau Mistral /Appel bus : 04 94 03 87 02
- Réseau Mistral /Taxi bus de nuit : 04 94 09 38 07
- Réseau Mistral /Personnes handicapées : 04 94 03 87 48



Crédits photos et illustrations

- [Université de Toulon](#)
- www.freepik.com
- <https://thenounproject.com>
- [Adobe Stock](#)

Service des Relations Internationales



www.univ-tln.fr



[@univtoulon](https://www.instagram.com/univtoulon)